

Le numérique, un pont entre démocratie représentative et directe ?

Le citoyen, plus éduqué et informé que jamais, a largement perdu confiance dans ses représentants qu'il juge ne plus exprimer correctement ni ses intérêts ni ses opinions. A l'inverse, la démocratie directe n'est pas viable à l'échelle de taille et de complexité de nos sociétés actuelles. Non seulement pas viable, elle n'est pas souhaitée par de nombreux citoyens qui n'ont pas comme principale préoccupation la vie de la cité.

La révolution informatique en marche propose des outils complètement nouveaux pour l'information, la réflexion, le débat et, surtout, l'expression de la volonté politique de chacun.

Nous proposons une réflexion prospective entre informaticiens et juristes sur le sujet du futur de la démocratie représentative à l'ère du numérique.

Nous pourrions recenser et analyser les propositions (voir les expérimentations) déjà existantes, mais nous pourrions surtout débattre et imaginer de nouvelles solutions.

Les sujets à aborder sont très nombreux. Nous devons nous concentrer sur quelques-uns à prendre par exemple dans la liste non exhaustive suivante :

- La séparation des trois pouvoirs à l'ère du numérique ?
- Les parties politiques ont-ils encore une place et un rôle à jouer ?
- Systèmes de votes : représentativités, complexités et mise en œuvre comparées ?
- Représentation de l'intérêt général et des intérêts particuliers ? La territorialité des représentants est-elle encore une nécessité actuelle ?
- Démocratie « liquide », ses variantes, leurs avantages et inconvénients ?
- La révocation, une solution à la crise de confiance ? Et si les promesses n'engageaient pas que ceux qui les reçoivent ?
- Citoyenneté, nation, territoire et mondialisation ?
- Etc...

Un fil rouge possible intéressant serait éventuellement une relecture de la constitution de la 5^{ème} république en chaussant les « lunettes » du numérique.